

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	45	45 + 3 pouvoirs

Date de convocation
23 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Condé en Barrois, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FEVEZ Clément, FOURES Patrice, GERVAIS-VARNIER René, GOBERT Noëlle, HENRY Marc, HOWARD Margaret, ILIC Jean-Marc, JACQUET Clarisse, JAHNO Sonia, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECLERC Elise, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **BARRÈS Mélanie, CHARTON Christelle, GARAT Cédric, HUMBERT Raphaël, HURAUT Jean-Marie, THOUVENIN Aude, WITZ Francis, GEORGE Marie-Cécile, PICARD Emilie, VARNUSSE Michel, ZAMBAUX Cécile.**

Représentés : **CHARRIOT Sophie pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre, MOREL Mireille pouvoir donné à ZAMBAUX Didier, OEILLET Michel pouvoir donné à LOMBART Vincent, SIMON Yannick titulaire de LECLERC Elise, SOLTYSIAK Régis titulaire de GOBERT Noëlle.**

Monsieur WALDBILLIG Félix a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d’Aménagement de l’Aire et de ses Affluents
N° de délibération : DE_2026_103

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l’arrêté préfectoral N°2010-1956 du 7 septembre 2010 portant création du Syndicat Mixte d’Aménagement de l’Aire et de ses Affluents

VU les Statuts du Syndicat Mixte d’Aménagement de l’Aire et de ses Affluents

Le président explique que par courrier en date du 27/08/2026, le SM3A demande aux Communautés de Communes membres de se prononcer sur ses nouveaux statuts.

Suite à la demande de la commune de RUMONT, la Communauté d’Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse a fait connaître son attention d’adhérer au SM3A par délibération du 4 décembre 2025. L’objectif est d’harmoniser la gestion de l’Ezrule sur l’ensemble de son linéaire.

Par délibération en date du 24 février 2026, le Comité syndical du SM3A a accepté la demande d’adhésion de la Communauté d’Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse. Cette adhésion porterait le nombre d’adhérents à 4 pour la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » soit :

- La Communauté de Commune Argonne Meuse
- La Communauté de Communes De l’Aire à l’Argonne

- La Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée
- La Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts du SM3A consistant à modifier son périmètre à la suite de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président


Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L
ARGONNE),
le Président
le 02/10/2026 à 12:07:36
Ref:11886751-17961519-1-D